

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 20 décembre 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 13/12/2017
Présents : 18	<i>L'an deux mille dix-sept et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie</i>
Dont Présents non votants : 0	<i>sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Représentés : 1	Présents : Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Guillaume DALERY, Francis BOUTES, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Marilène FAIVRE, Bernard ROUANET, Michel SALLES
Votants: 19	
Pour: 19	
Contre: 0	Représentés: Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Yves ROBIN, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Appel à contribution statutaire auprès du Conseil départemental

Le Conseil départemental, membre du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, va voter la contribution statutaire lors de la session du budget primitif.

Le montant de cette participation, tel qu'inscrit au budget primitif du Syndicat Mixte de Pays, s'élève à 422 480 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution et l'autorise à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 20 décembre 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

